

ainsi que je lis au 17 mai 1866 : « Service de M. Célestin Gauvreau, prêtre, à Sainte-Anne de la Pocatière, lors de l'inauguration de sa pierre tumulaire dans l'église paroissiale. (M. Pilote dit la messe à mon intention.) »

Le 22 octobre 1869 : « En partant pour l'Europe, j'emporte avec moi les intentions qui me restent à acquitter, savoir 2 *defuncta*, 1 Notre-Dame de Pitié, 3 saint Joseph, et 25 *antis* Duchésnay. Le jour de mon départ, j'acquitterai celle de Mgr de Laval. M. Roussel a été chargé d'acquitter les messes Laval Ju samedi et les 2 messes des SS. Anges pour novembre et décembre. Le Séminaire ne me doit rien pour les messes acquittées et je n'en dois aucune au Séminaire. »

Il en est ainsi jusqu'à la fin pour ce qui regarde le compte des messes. On voit que, de temps à autre, le cardinal Taschereau célébrait sans honoraires, soit pour lui-même, soit pour des membres de sa famille, soit pour d'autres.

Au reste, j'en suis absolument convaincu, tous ses comptes étaient tenus de la même façon, y compris ceux de sa conscience, de sa vie ecclésiastique et de sa carrière épiscopale. Certains personnages, et d'autres qui ne sont pas des personnages, ont odieusement calomnié le cardinal Taschereau pendant sa vie et après, par ignorance ou autrement ; je leur souhaite à tous d'avoir des comptes aussi bien tenus que les siens.

H. T.

Les leçons de la crue

Les journaux ne sont plus remplis que des incidents de la crue et du détail des dégâts. On n'entend plus parler que de « fléau » et de « désastre national ».

C'est ainsi que leurs épreuves, petites ou grandes, aussi bien que leurs joies et leurs plaisirs, font oublier aux individus comme aux peuples le souci des plus hautes pensées — ou les y ramènent avec violence.

Il semble que la crue distraie Paris et la France de la préoccupation d'un autre péril, auquel nul ne voulait plus se résoudre à penser tout haut, cependant qu'en réalité, par un détour